



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médicaments antiépileptiques

Question écrite n° 19757

Texte de la question

M. Raphaël Gauvain attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé, sur l'appel à la vigilance émis par l'Agence du médicament à l'égard de certains médicaments antiépileptiques en raison d'un risque de malformations chez les enfants qui y ont été exposés pendant la grossesse. En effet, si ce fait était déjà connu pour les médicaments à base de valproate, comme la Dépakine, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) dans un rapport publié le 25 avril 2019 visant à faire le point sur les risques de 21 antiépileptiques, explique que d'autres médicaments antiépileptiques peuvent aussi être à l'origine de malformations chez les enfants qui y ont été exposés dans le ventre de leur mère. Une information non négligeable, alors qu'environ 100 000 femmes en âge de procréer sont atteintes d'épilepsie en France. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures complémentaires de réduction des risques le Gouvernement envisage.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gauvain](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19757

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4620

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)